



Préavis de la Municipalité au Conseil communal
N° 13/2021 – 2026
Réalisation d'un trottoir au chemin de Château

Date retenue pour la séance de commission d'étude :

Mercredi 13.04 2022 - 19h30

Bâtiment administratif, salle Sorge

21.03.2022

Au Conseil communal de Crissier

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis vous présente la réalisation d'un trottoir au chemin du Château en vue de sécuriser le cheminement piéton et améliorer la sécurité routière.

Il a pour objet la demande d'un crédit de CHF 450'000. - TTC pour la création d'un nouveau trottoir par des aménagements adéquats.

2. Contexte général

Le chemin du Château est un axe très fréquenté par les écoliers qui se rendent aux collèges de Chisaz, Carrière et Marcolet. Le collège de la Romanellaz, qui accueille des enfants du 1er cycle, se trouve à proximité. La largeur du chemin varie entre 5 m et 6.5 m rendant difficile le croisement de véhicules. La bande piétonne a une largeur de 1.00 m avec des potelets en guise de séparation au flux routier. De plus, il existe malheureusement un trafic de transit important. Les études précédentes, en particulier celles liées au postulat « Pour un trajet sécurisé pour l'école » montre un déficit de sécurité. Des chicanes ont bien été réalisées afin de ralentir ce trafic, mais la sécurité des piétons est très précaire.

Le chemin du Château est en circulation bidirectionnelle avec une vitesse légale autorisée de 50 km/h. Il s'agit d'une route de desserte au sens de la norme SN 40 040b. Afin d'améliorer la sécurité routière, une étude de projet est en cours afin d'instaurer une limite de vitesse de 30 km/h dans Crissier village.

La Commune prévoit donc la création d'un trottoir séparé de la chaussée pour prolonger celui existant depuis le chemin des Oches du Mur jusqu'au chemin du Bré.

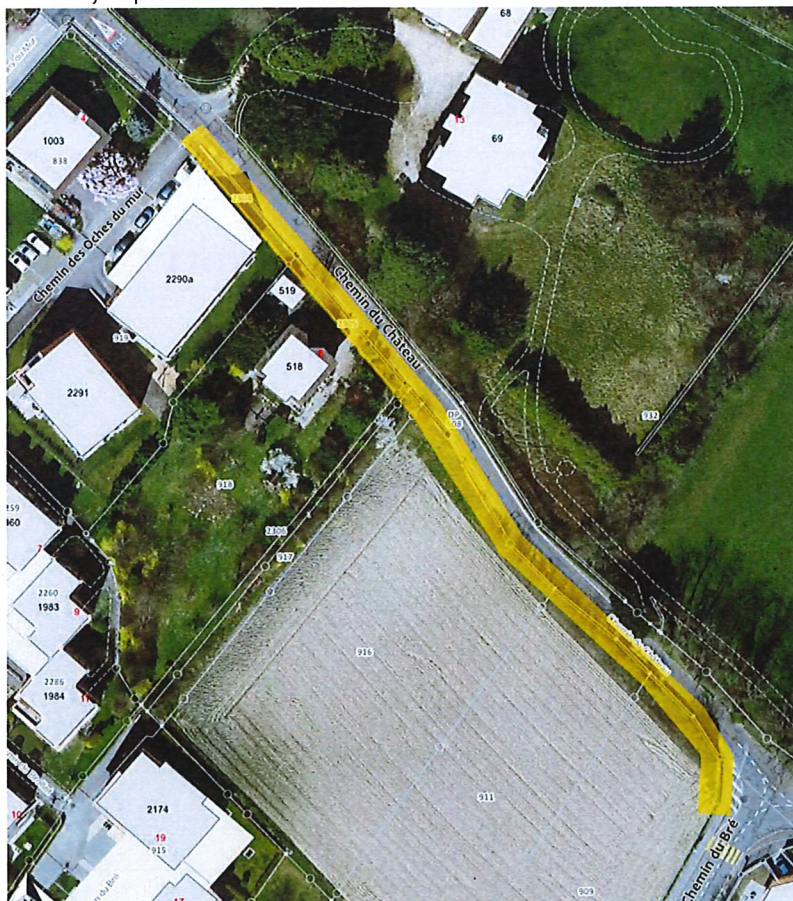


Figure 1: Périmètre d'étude

3. Description des travaux

Le bureau Schopfer & Niggli SA a été mandaté pour le projet de l'ouvrage.

Le projet a fait l'objet d'une procédure selon la Loi sur les routes du canton de Vaud du 10 décembre 1991 (LRou, RSV 725.01) et a été mis à l'enquête du 30 octobre au 28 novembre 2021. Il n'a pas suscité d'opposition. A l'heure de l'établissement du présent document, le permis de construire n'a pas encore été délivré, car en attente de la synthèse cantonale.

Les principaux travaux à réaliser dans ce projet sont les suivants :

- + Aménagement d'un trottoir sur le chemin du Château ainsi que d'un mur de soutènement.
- + Création de nouvelles chambres de visite à raccorder sur le réseau existant pour l'évacuation des eaux.

Réalisation du trottoir :

Le trottoir a une largeur de 2 m dans la mesure du possible avec un dévers transversal de 2% sur une longueur d'environ 35 m pour la première partie, puis d'environ 140 m pour la seconde partie, avec une bordure arrière 8/25 en granit et une bordure avant en granit type Etat de Vaud.

La première partie, sur la longueur de la parcelle n°838, comporte un vieux mur de vigne qui sera conservé et assaini. Le soutènement existant du muret, une structure métallique constituée de profil IPE, est à supprimer. Un étayage provisoire est à installer pour le remplacer le temps de l'exécution du mur de soutènement.

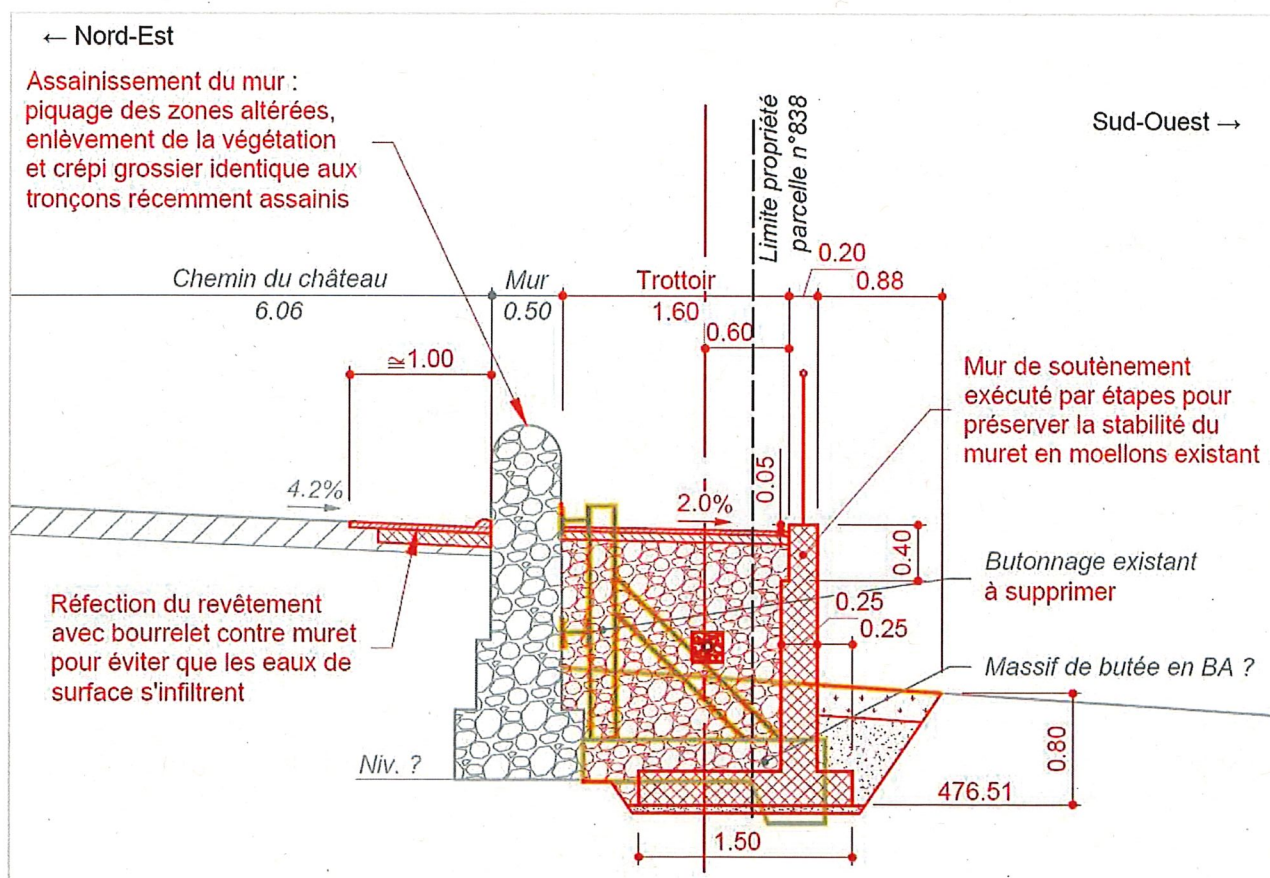


Figure 2 : Profil type - Mur de soutènement



Un trottoir traversant est prévu au chemin des Oches du Mur avec un dévers transversal de 2% qui viendra se raccorder au trottoir existant du chemin du Château, direction Villars Sainte-Croix. Le mur existant le long du chemin des Oches du Mur sera démoli au droit du nouveau trottoir.

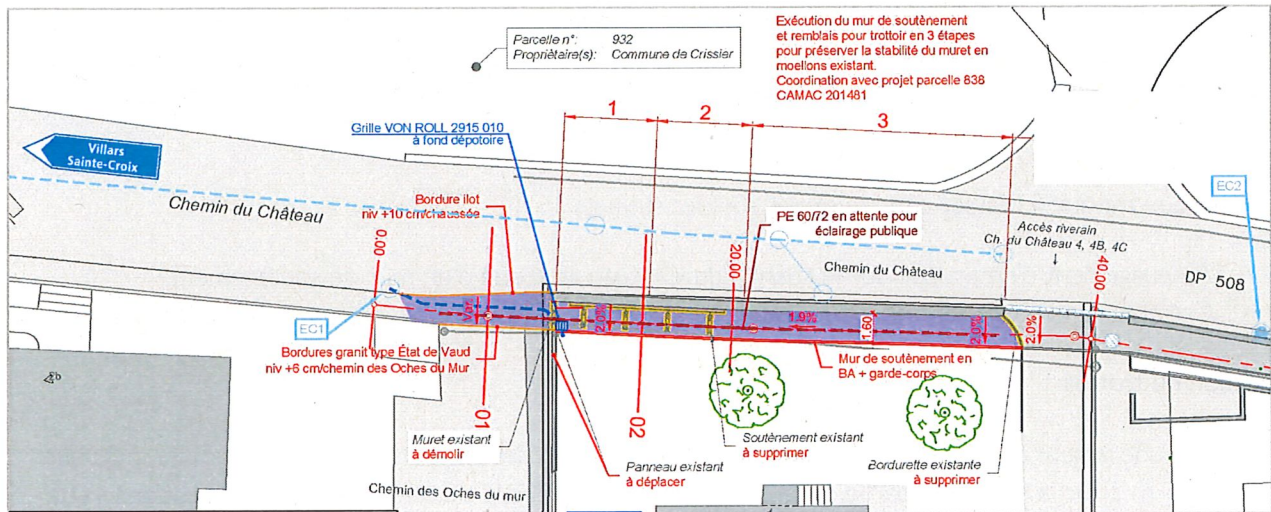


Figure 3 : Extrait du plan de situation

La seconde partie se raccorde avec le trottoir existant du chemin du Bré. Le muret existant le long de la chaussée est également conservé et assaini. L'accès à la parcelle 918 est adapté en pavés avec déplacement du portail existant ainsi que la suppression du portillon existant.

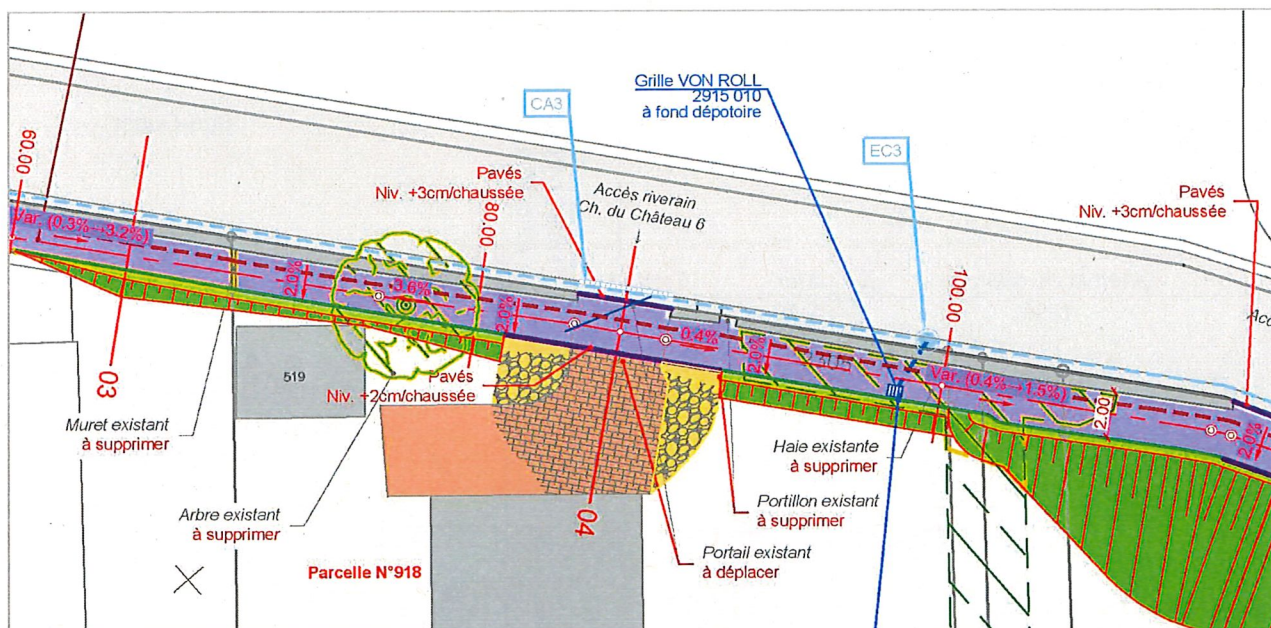


Figure 4 : Accès privé - Parcelle 918

La haie existante ainsi que la végétation le long des parcelles n°918, 916, 911 et 909 devront être enlevées. Le mur existant le long du chemin du Bré sera démoli au droit du trottoir. Enfin, au droit des accès privés, le trottoir sera abaissé à une hauteur de bordure franchissable.

Evacuation des eaux et éclairage public :

Le concept d'évacuation des eaux est constitué d'un collecteur avec un enrobage de sable lavé qui viendra se raccorder au réseau d'eau claire existant. Cinq grilles en fonte contre bordure avec sac à fond dépotoir seront installées sur le trottoir et raccordées au réseau existant avec passage du muret existant. Le raccordement à la chambre existante se fera à l'aide d'une chambre de chute pour éviter une hauteur de chute trop importante.

Installation d'un tube 4 d'une longueur de 190 m en attente pour l'éclairage public.

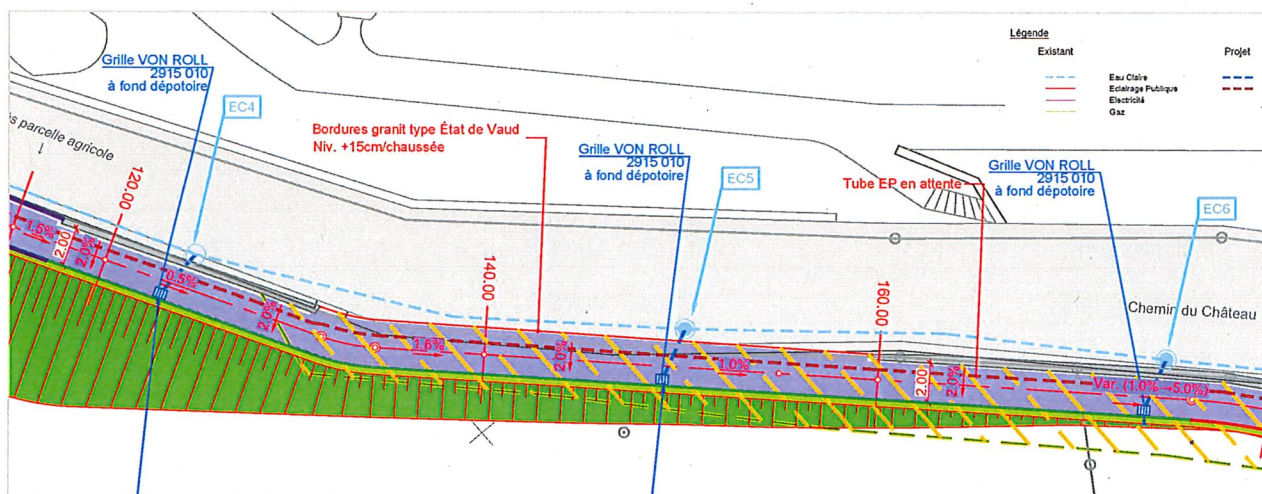


Figure 5 : Plan de situation – Emplacement du collecteur et tube en attente pour EP

4. Phasage des travaux

Les travaux principaux :

- + Abattage de deux arbres isolés ainsi que d'une haie.
- + Dégrapage de l'existant sur toute l'emprise du projet.
- + Fouille pour mise en place du tube d'éclairage public et collecteur.
- + Création de chambres de visite.
- + Démontage de la bordure existante et démolition du muret.
- + Suppression du butonnage du mur des vignes et création d'un mur de soutènement en béton.
- + Pose de bordures.

Pendant les travaux, des mesures de sécurité vis-à-vis de la circulation des véhicules et du trafic piétonnier seront mises en place. La circulation piétonne sera maintenue durant toute la durée du chantier. Les accès aux riverains seront garantis en tout temps.

De manière à limiter au maximum la durée, les travaux s'effectueront avec une circulation à sens unique. Les travaux seront réalisés sous protection de lattes en bois pour délimiter la zone chantier. Les fouilles seront sécurisées pour éviter tout risque de chute par un dispositif de protection adapté. La sécurité des piétons sera assurée par une signalétique et un balisage spécial. Une attention particulière sera portée au cheminement des écoliers pendant les travaux.

Le mandataire confirme sur l'honneur de respecter les dispositions légales concernant l'égalité entre femmes et hommes. Les aspects environnementaux sont pris en compte pour l'exécution des travaux.



5. Devis

Sur la base du devis établi par le bureau Schopfer & Niggli SA à +/-10%, le montant des travaux est :

DESCRIPTION	MONTANT
Compte n°430.5010.813 Adjudication : CHF 40'000.- Etat au 07.03.2022 : CHF 13'500.-	CHF 13'500.-
Travaux de génie civil	CHF 250'000.-
<i>Installation de chantier</i>	CHF 15'000.-
<i>Assainissement</i>	CHF 40'000.-
<i>Infrastructures</i>	CHF 50'000.-
<i>Superstructures</i>	CHF 70'000.-
<i>Béton et béton armé</i>	CHF 75'000.-
Travaux de marquage et signalisation	CHF 10'000.-
Aménagement paysager ; Raccord parcelle 918	CHF 10'000.-
Constitution de conventions de cession	CHF 10'000.-
Honoraires ingénieurs – phase réalisation	CHF 25'500.-
Honoraires géomètres	CHF 15'000.-
Divers imprévus	CHF 40'000.-
Prévision pour hausse matériaux selon situation mondiale actuelle	CHF 42'000.-
Sous total HT	CHF 416'000.-
TVA 7,7%	CHF 32'032.-
Montant TTC	CHF 448'032.-
Arrondi	CHF 1'968.-
TOTAL PREAVIS 13/2021-2026	CHF 450'000.-

Le plan quinquennal des investissements 2022-2026 attribue au compte 430.5010.813 « Chemin du Château, prolongement trottoir étapes 1+2 » le montant de CHF 600'000.-



6. Influence sur le budget de fonctionnement (charges induites)

Selon l'association suisse des infrastructures communales (ASIC), le coût d'entretien moyen des chaussées et trottoirs est de 4.30 CHF/m² qui inclut nettoyage, service hivernal et réparations. Le nouveau trottoir a une surface d'environ 380 m², donc le coût s'élève à environ 1'640 CHF par an.

L'éclairage public étant déjà existant dans le domaine public communal, l'influence sur le budget de fonctionnement est nulle.

7. Influence sur Cité de l'énergie

Développement durable

Le présent projet est conforme au développement durable et sécuritaire de notre commune, mais n'a aucune influence sur les critères de Cité de l'énergie.

8. Aspects fonciers

Le bâti est très proche du chemin, par conséquent, un élargissement n'est pas possible sur le domaine public. Le projet d'aménagement d'un nouveau trottoir à l'arrière du mur de vignes nécessite un élargissement sur les parcelles privées. Il y a plus de 10 ans, les Municipalités précédentes ont débuté les négociations de cession de terrain des parcelles privées.

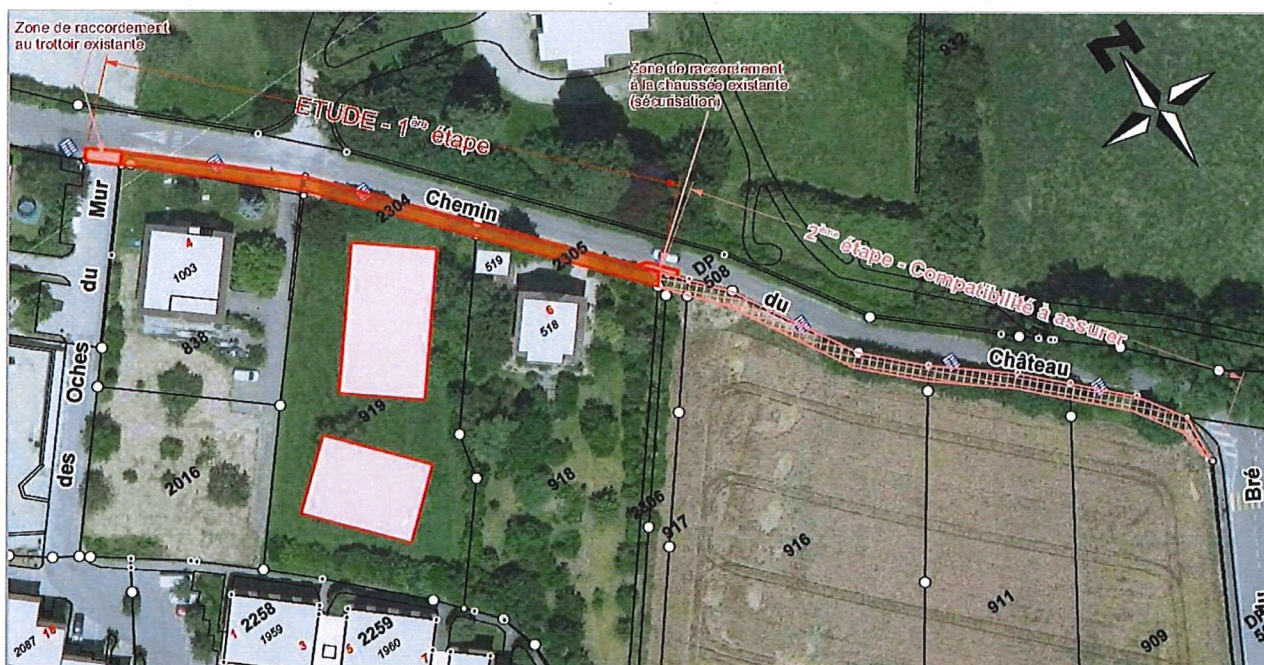


Figure 5 : Parcelles privées concernées



A ce jour tous les propriétaires concernés ont donné leur accord et les procédures administratives sont entièrement abouties. L'acquisition des droits se fait avec l'accord des propriétaires par une convention relative à la cession du terrain nécessaire à l'aménagement d'un nouveau cheminement piéton.

Le travail a été initié en amont de la mise à l'enquête pour arriver à un accord entre les propriétaires et la Commune de Crissier. Le trottoir se trouve dans le domaine public avec emprise sur le domaine privé.

Sept parcelles privées suivantes sont soumises à convention de cession en faveur de la Commune :

Parcelle N°	Propriétaires
838	Dalla Valle Giuseppe et Dalla Valle Dorothea (Futur projet Arta SA)
919	PPE 919-1 à 919-18
918	Blondel Sylviane
917	Mühlethaler Schwendimann Marie-Jeanne
916	Mühlethaler Schwendimann Marie-Jeanne
911	Mühlethaler Jean-Claude
909	Bussy Line et Bussy Yves

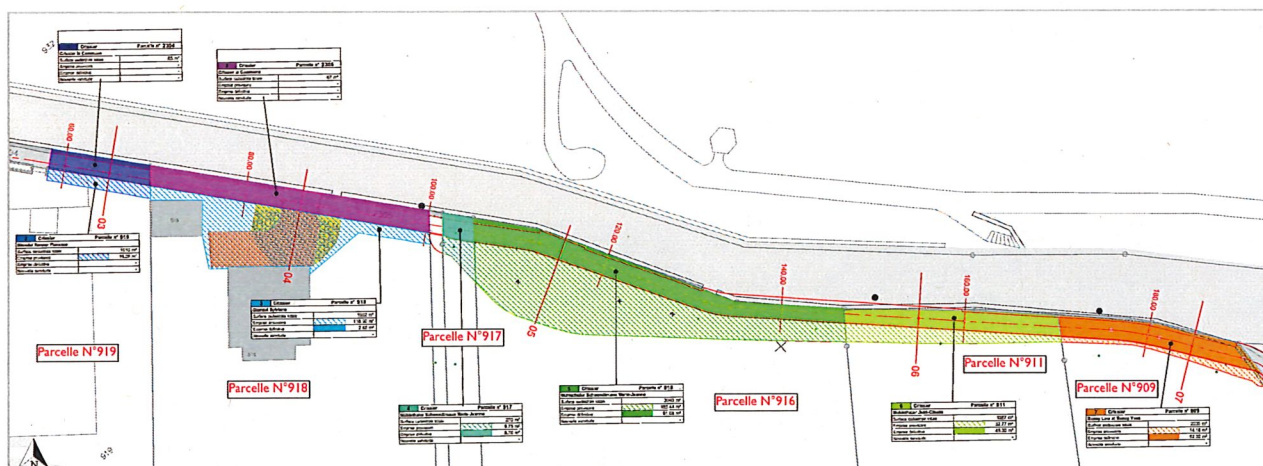


Figure 6 : Emprise sur les parcelles privées



9. Financement

<i>Plan des investissements 2022-2026</i>			
Les investissements du présent préavis figurent au plan quinquennal 2022-2026 pour un montant de Fr. 600'000.			
Total des investissements prévus de 2022 à 2026			Fr. 115'459'000
Divers préavis déjà votés			Fr. 62'580'000
Préavis en cours au 9 mai 2022			
15/2016-21	Mise en séparatif du réseau d'évacuation Quartier Beau-Site & Chemin des Oiseaux	Fr. 1'040'000	
17/2016-21	Sécurisation du giratoire Bré/Centre	Fr. 400'000	
18/2016-21	Parcelle no 881 Construction d'une place de jeux	Fr. 95'000	
19/2016-21	Collège de Marcolet - parking souterrain Contrôle d'accès	Fr. 300'000	
10/2016-21	Réalisation d'un trottoir le long de la RC 319 (rue du Timonet) au chemin de Montremoën et réalisation de deux arrêts de bus sur la ligne 54	Fr. 1'446'000	
11/2016-21	Réalisation d'un trottoir au chemin de Sous-Riette et prolongement du trottoir au chemin de Praz	Fr. 155'000	
13/2016-21	Réalisation d'un trottoir au chemin du Château	Fr. 450'000	
21/2016-21	Passerelle de mobilité douce entre les quartiers Oassis et Esparcette : adoption du projet et demande de crédit d'ouvrage	Fr. 3'145'000	Fr. 7'031'000
Solde des investissements à voter selon plan 2022-2026			Fr. 47'229'000
Ecart défavorable par rapport au plan d'investissements 2022-2026			Fr. 1'381'000
<i>Plan de financement des investissements proposé</i>			
Montant du crédit souhaité			Fr. 450'000
Mode de financement	Ces investissements seront financés par un emprunt non affecté qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissements non couverts par la marge d'autofinancement.		
Amortissements	Ces coûts qui sont considérés comme des dépenses thématiques au sens de la péréquation seront amortis, dans un délai de dix ans, par des prélèvements annuels dans le fonds de réserve no 9282.21 "Investissements thématiques en cours votés" qui aura été préalablement approvisionné à cet effet par un prélèvement dans le compte 9282.50 "Investissements futurs à voter".		
Charges de fonctionnement	Les frais de fonctionnement sont traités sous le chapitre 6 du présent préavis.		



10. Conclusions

Au vu des éléments invoqués dans le présent préavis, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Crissier

- Vu le préavis municipal n° 13/2021-2026 du 21 mars 2022
- Vu le rapport de la Commission chargée de l'étude
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

1. D'adopter le projet routier de « Réalisation d'un trottoir au chemin du Château »
2. D'adopter les emprises et cession de terrains, décadastration partielle et transfert au domaine public.
3. D'accorder à la Municipalité un crédit de construction d'un montant de **CHF 450'000 -TTC**, destiné aux travaux d'aménagements du projet « Réalisation d'un trottoir au chemin du Château », selon les détails figurants au plan de financement du présent préavis.

Adopté par la Municipalité en séance du 21 mars 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

Laurent Bovay

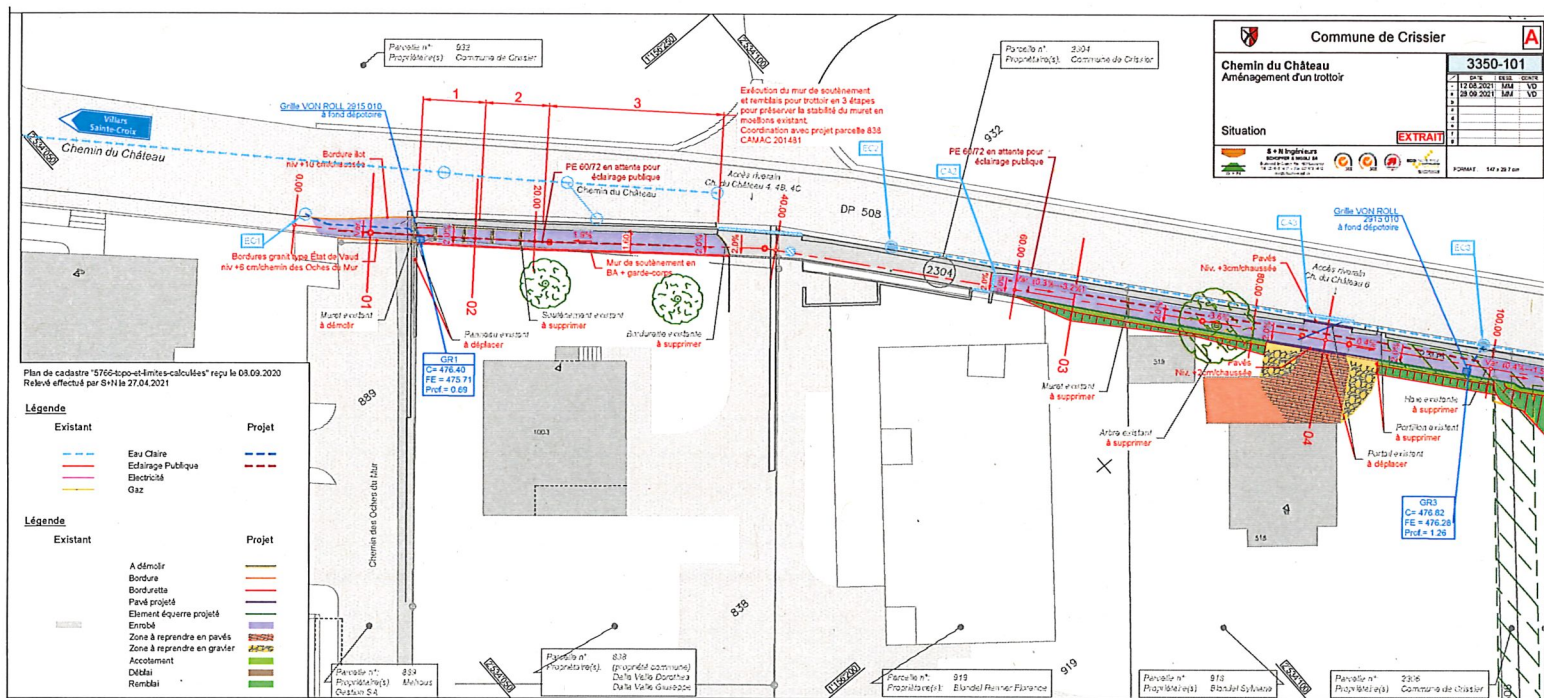
Marie-Christine Berlie

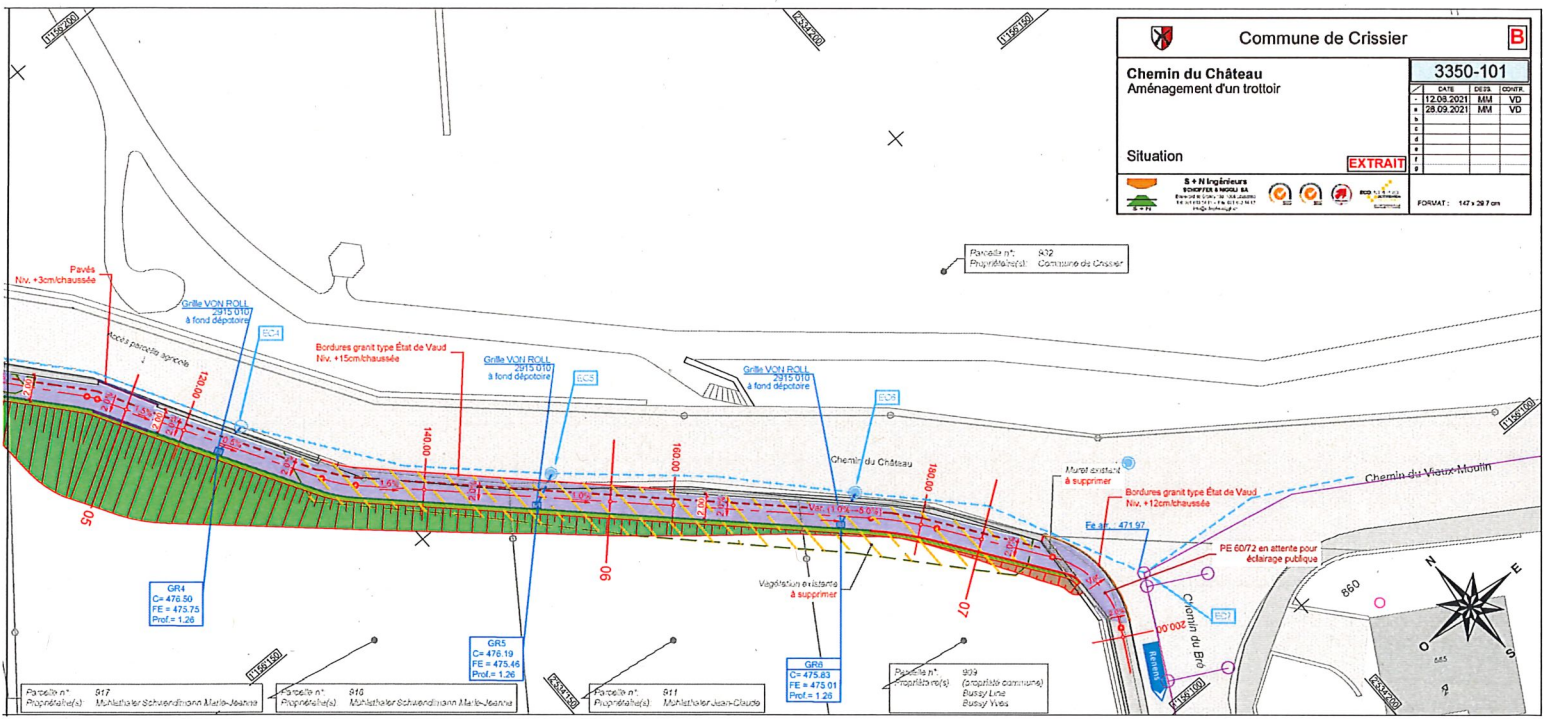


Délégué de la Municipalité à convoquer : Mme Nathalie Jaton

Annexes : Plan de situation

Plan dressé pour mise à l'enquête publique de décadastration





Commune de Crissier

Chemin du Château
Aménagement d'un trottoir

3350-101

DATE	ÉLÉ	CONTR
12.08.2021	MM	VD
28.09.2021	MM	VD

Situation

EXTRAIT

8 + Nivélisseurs
SCHNEIDER & MOULIN SA
Rue de la Gare 10, 1010 Yverdon
Tél. 026 310 11 11
www.schneider-moulin.ch

FORMAT: 147 x 287 mm

COMMUNE DE CRISSIER



Plan dressé pour mise à l'enquête publique de décadastation
Chemin du Château

EMPRISE DE TERRAINS ET RETROCESSION
Décadastration partielle et transfert
au domaine public communal (DP 508)
PLAN DE SITUATION

renaud burnand

Géomètres officiels - Ingénieurs du génie rural EPF/ISA
Chemin du Devin 51 - 1012 Lausanne - Tél. 021 321 38 80
Email : info@renaud-burnand.ch - Fax. 021 321 38 89
Site: www.renaud-burnand.ch

Le géomètre officiel :

Plan n° 23

Echelle 1:500

Coordonnées moyennes: 2'534'130 / 1'156'180

Etabli sur la base des données cadastrales

Lausanne, le 29 septembre 2021

TABEAU DES EMPRISES

Parcelle	Propriétaire	No ad hoc	Situation	Nature	Emprises Surface cad. totale	Emprises définitives	Emprises provisaires	Retrocessions	Servitudes touchées
838	Dorothea et Giuseppe Dalla Valle	1 et 2	Chemin du Château	Habitation et garage n° ECA 1003	1'085 m²	~3 m²	0 m²	~5 m²	Aucune
919	PPE 919-1 à 919-18		Chemin du Château	Divers bâtiments Jardin	1'910 m²	0 m²	16 m²	0 m²	Aucune
918	Sylviane Blondel	3	Chemin du Château	Divers bâtiments Jardin	1'962 m²	~3 m²	117 m²	0 m²	Aucune
917	Marie-Jeanne Mühlethaler Schwendmann	4	Chemin du Château	Place-jardin	270 m²	~9 m²	~10 m²	0 m²	Aucune
916	Marie-Jeanne Mühlethaler Schwendmann	5	Chemin du Château	Place-jardin	3'040 m²	~91 m²	~185 m²	0 m²	Aucune
911	Jean-Claude Mühlethaler	6	Chemin du Château	Place-jardin	1'887 m²	~49 m²	~33 m²	0 m²	Serv. ID: 2003/004308
909	Line et Yves Bussy	7	Chemin du Château	Place-jardin	2'235 m²	~52 m²	~14 m²	0 m²	Serv. ID: 2003/004308

SERVITUDE TOUCHEE PAR LES EMPRISES :

N° servitude	parcelles concernées	descriptif	traitement
N° 352/570 ID 2003/004308	909 et 911	Source(s)	A radier sur tronçon qui passe au futur DP (domaine public)

Légende:

- Emprises
- Retrocession
- Emprises provisoires
- Limites de propriété
existantes à radier

